

Communauté de Communes des Campagnes de l'Artois

Séance du 18 septembre 2025

L'an 2025 et le 18 septembre à 18h30 le Conseil Communautaire sous la présidence de Michel SEROUX, s'est réuni au siège communautaire à Avesnes le Comte sur convocation du 11 septembre 2025.

Date de la convocation : 11 septembre 2025

Date d'affichage : 11 septembre 2025

Délibération N° 18-09-2025 / N°170

Etaient présents les membres en exercice : 65

Messieurs Jean-Marie Dufay, Marc Bourdrel, Pascal Mestan, Alain Rose, Hubert Tassencourt, Jean-Michel Desailly, Alexandre Hulot, Jacques Nick, Maurice Soyez, Thomas Bonnelle, Harold Tetu, André Michel, Hubert Morreel, Julien Bellengier, Patrick Nepveu, Dominique Coppin, Eric Poulain, Pascal Hemery, Sébastien Henquenet, Guy Vasseur, Philippe Carton, Luc Delaporte, Romuald Delattre, Hubert Dingreville, Benoit François, Nicolas Capron, Ernest Auchart, Michel Seroux, Jean-Pierre Marocchini, Pierre Barrois, Michel Accart, Ludovic Degouve, Dominique Verdel, Jean-Michel Schulz, Marc Degrendele, Pierre Guillemant, Raymond Lavigne, Stéphane Gomès, Alain Debureaux, Arnaud Douchet, Christian Thilliez, Frédéric Plaquet, Edouard Hautecoeur, Jean-François Varoqui, Joël Toursel, David Duchateau, Jacques Thellier, André Bouchind'homme, Louis Lambert, Xavier Normand, Guillaume Lefebvre, Jean-Marie Bouet, Damien Bricout.

Mesdames Anne-Marie Dupuis, Marie-Angèle Lefetz, Monique Debeaumont, Sabine Surelle, Geneviève Meurice, Marie Bernard, Sylviane Evain, Sidonie Duriez, Murielle Roussel, Anne-Sophie Larivière, Françoise Simon, Catherine Libessart.

Membres suppléés : 8

Membres ayant donné procuration : 15

Membres votants : 88

Absents : Patrick Roblot, Fabienne Kwiatkowski, Sébastien Bertout, Yves Petit, Béatrice Dausse, Christian Delambre, Jean-Marc Cuvillier, Christian Boucly, Vincent Lacroix, Jean Bridel, Arnaud Ricq, Philippe Lefebvre, Jean-Claude Jacquemelle, Alain Traisnel, Martine Gérard, Jean-François Haultcoeur, Magalie Jonard, Alexandre Decry, Henri Cuvillier, Magali Urbanac, François Coquart, Roland Descamps, Eric Caron

Absents suppléés : Lionel Cayet suppléé par Philippe Verret, Raymond Wacheux suppléé par Gilbert Ricart, Patrick Dekeyser suppléé par Matthieu Cardon, Hugues Legoux suppléé par Françoise Caron, Jean-Michel Delannoy suppléé par Martine Quiquempoix, Jean-Louis Cauvet suppléé par Marilyne Hadj, René Pruvost suppléé par Chantal Jacquemelle, Freddy Balavoine suppléé par Claudine Victor.

Absents excusés : Philippe Duez, Denis Caillierez, Gérard Nicolle, Jean-Louis Lebas.

Absents ayant donné procuration : Léon Bernard procuration à Jean-Michel Desailly, Sylvie Gabez procuration à Jacques Nick, Florence Dambreville procuration à Alexandre Hulot, Michel Petit procuration à Guillaume Lefebvre, Patrick Zakrent procuration à Monique Debeaumont, Pierre Cuvillier procuration à Guy Vasseur, Stéphane Locquet procuration à Catherine Libessart, Olivier Gallet procuration à Nicolas Capron, Jean-Paul Hemery procuration à Damien Bricout, Yannick Barlet procuration à Jean-Michel Schulz, Serge Leu procuration à Patrick Nepveu, Yves Lieppe procuration à Marie Bernard, Chantal Dufresne procuration à Alain Debureaux, Muriel Sergier procuration à Sidonie Duriez, Philippe Vanderbeken à Luc Delaporte.

Secrétaire de séance : Dominique Verdel

Titre de la délibération : Mise en Place d'une subvention pour l'Achat de Récupérateurs d'Eau de Pluie pour les particuliers en 2026

Dans le cadre de son Plan Climat Air Énergie Territorial et notamment de son volet “Adaptation au changement climatique”, initié en 2021, la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois s’est engagée dans la sensibilisation autour de la fragilité de la ressource en eau – enjeu fort du territoire.

Dans le but de renforcer la sensibilisation à l'impact au changement climatique, Monsieur le Vice-Président propose d’accompagner sur la gestion des eaux pluviales et les ressources en eau en octroyant une aide à l’achat de récupérateurs d’eau pluviale.

Il est proposé de porter le dispositif sur les critères suivants :

- **Pour l’achat d’un récupérateur d’eau de pluie : Une subvention de 50% du montant d’achat** (plafonnée à 90€) est accordée pour l’acquisition **d’un récupérateur d’eau de pluie**.

Pour pouvoir bénéficier de cette aide financière, les habitants devront déposer un dossier de demande de subvention répondant aux critères inscrits dans le règlement (ci-joint en annexe) auprès de la Communauté de Communes des Campagnes de l’Artois en vue de son instruction.

Il est proposé d’ouvrir une enveloppe, pour la durée d’octroi de la subvention, de 4 500€ permettant le financement d’un minimum de 50 récupérateurs.

Vu l’avis favorable du bureau du 10 Septembre 2025, l’assemblée communautaire décide à l’unanimité :

1. la mise en place d'une subvention visant à soutenir financièrement l'achat de récupérateurs d'eau de pluie par les particuliers du territoire ;
2. de définir les critères ainsi :
 - Une subvention de 50%, plafonnée à 90 €, pour l'achat d'une cuve ;
 - Une cuve achetée du 1^{er} janvier 2026 au 18 décembre 2026 dans l’un des magasins présents sur le territoire des Campagnes de l’Artois ;
 - Une seule subvention sera attribuée par foyer. Si le demandeur a déjà bénéficié de cette aide les années précédentes, il ne pourra prétendre de nouveau à celle-ci.
3. d’inscrire une enveloppe de 4 500 € pour la durée de la subvention ;

4. d'accepter les conditions définies dans le règlement pour bénéficier de cette aide ;
5. d'autoriser Monsieur le Président à signer l'ensemble des documents se rapportant à ce dispositif.

Le Président

Michel Seroux



Acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture du Pas-de-Calais le 23/09/2025 et publication ou notification du 23/09/2025

